DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-116

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Autres domaines de compétences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,

RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,

SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane,

OBJET:

POLE
D'ECHANGES
MULTIMODAL –
CONVENTION
D'EXPLOITATION

Formant la majorité des Membres en exercices.

ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Procurations:

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, M. TAURINES André donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. ZAMAI Giovanni donne procuration à M. MAUGARD Patrick, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BESSET Jacqueline, M. THOMAS Guy donne procuration à M. THOMAS Eric, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 14.05.2019

AFFICHAGE EN DATE DU: 14.05.2019

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 2 3 MAI 2019

Absente excusée :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire: M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à l'aménagement du Pôle d'Echanges de la Gare par la Ville et la SNCF en 2013, une convention d'exploitation a été conclue pour une durée de 5 ans, entre les deux partenaires de l'opération. Cette convention avait pour but de définir précisément le rôle de chacun des protagonistes en matière d'entretien du site (piquage des déchets, entretien des espaces verts, balayage, ramassage des poubelles, éclairage, déshuileur...).

Les emprises foncières de la Ville et celles de la SNCF étant imbriquées de manière complexe, les tâches dévolues à l'un ou l'autre des partenaires ont été envisagées globalement, sans tenir compte des limites de propriété entre foncier ville et foncier SNCF.

La répartition des tâches a été appréhendée de manière à ce qu'elle représente un coût annuel sensiblement équivalent pour la Ville et la SNCF.

Afin de reconduire les principes d'exploitation entre la ville de Castelnaudary et la SNCF, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée, établie selon les principes exposés dans la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 20 mai 2019.

Ampliation faite le :

22 MAI 2019
Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 2 1 MAI 2019 Par publication le 2019

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20190520-DB2019116-DE Reçu le 21/05/2019